



*République Française*  
*Collectivité Territoriale de Martinique*  
*Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique*

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU JEUDI 03 FEVRIER 2022**

**Présidence : Bruno Nestor AZEROT**  
**Date de convocation : 24 janvier 2022**  
**Nombre de conseillers en exercice : 20**  
**Nombre d'élus présents pour ce point : 13**  
**Nombre de procuration : 02**

**Extrait n°BC-02-2022/020**

**Objet : Approbation du plan de financement des activités relatives à l'animation du Contrat Littoral Nord pour l'année 2021.**

**ETAIENT PRESENTS :**

Bruno Nestor AZEROT, Marie-Thérèse CASIMIRIUS, Thierry MARECHAL, Maurice BONTE, Charles CARISTAN, Annick COMIER, Jean-Louis MARIE-LOUISE, Jiovanny WILLIAM, Patricia PALMONT, Jean-Christophe BOULANGÉ, Jonathan TABAR, Germain DUTON, Joseph PERASTE.

**AVAIENT DONNE PROCURATION**

Frédéric BUVAL à Bruno Nestor AZEROT, Olivier JEAN-DENIS à Annick COMIER.

**ETAIENT ABSENTS OU EXCUSES**

Christian RAPHA, Félix ISMAIN, Jean-Baptiste ROTSEN, Sainte-Rose CAKIN, Chantal MAIGNAN.

## **Le Bureau Communautaire,**

**Vu** le Code général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire modifiant notamment la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire ;

**Considérant** que le projet de Contrat Littoral Nord s'inscrit, à l'échelle européenne, dans le cadre de la Directive Cadre sur l'Eau d'octobre 2000 qui vise comme objectif le retour au bon état écologique de la ressource en eau et des milieux aquatiques.

Ce cadre se décline, à l'échelle nationale, à travers la loi sur l'Eau et les milieux aquatiques de 2006 ;

**Considérant** que le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) instaure ce cadre réglementaire à l'échelle régionale. Il définit la politique de gestion équilibrée de la ressource en eau, de protection des écosystèmes ainsi que les objectifs à atteindre, au niveau du bassin hydrographique de la Martinique, pour une durée de 6 ans ;

**Considérant** que la Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique souhaite s'engager dans une démarche innovante, à savoir, la Gestion Intégrée des Zones Côtières. Forte d'une expérience enrichissante et d'un travail collectif mené en la matière en Baie du Robert, la volonté politique s'oriente vers un renforcement de la réflexion sur l'avenir du littoral du Nord de la Martinique dans son ensemble ;

**Considérant** les multiples problématiques auxquelles les bassins versants et la mer sont confrontés et qui prennent de l'ampleur au fur et à mesure que le temps passe, révélant la nécessité d'initier une nouvelle « manière de faire », pour parvenir à une gestion équilibrée tenant compte du lien terre-mer ;

**Considérant** que les réflexions et les études, réalisées dans le cadre des différents travaux de recherche et des campagnes de mesure lors de la révision du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux, ont permis d'avoir et de partager les connaissances sur les caractéristiques des apports sédimentaires et d'envasement, les facteurs d'érosion sur les bassins versants, l'évaluation de la charge polluante liée à l'assainissement, des phénomènes d'eutrophisation des herbiers et récifs coralliens, la présence d'un risque polluant lié à l'assainissement non collectif, la dégradation de la qualité de l'eau et du littoral par la contamination due à la chlordécone ;

**Considérant** que la mise en place d'un « contrat littoral » semble opportune car ce type d'outils permettrait de définir les actions à réaliser et de pérenniser la participation des acteurs mobilisés. A travers la démarche de gestion intégrée, portée par CAP Nord Martinique, il s'agit d'atteindre l'objectif de haute qualité environnementale conciliant aménagement, préservation et protection des écosystèmes et de la ressource en eau en adéquation avec l'ensemble des cadres fixés à l'échelle européenne par la Directive Cadre sur l'Eau (DCE) par exemple, et, sa déclinaison régionale, à savoir le SDAGE ;

**Considérant** qu'en s'engageant comme structure porteuse du Contrat littoral, CAP Nord Martinique réaffirme sa volonté politique de mettre en œuvre une gestion durable de la ressource en eau et la préservation des milieux aquatiques en accordant une attention particulière aux interactions entre bassin versant et milieu marin ;

*Extrait n°BC-02-2022/020*



**Considérant** que l'objectif de l'étude a consisté, dans un premier temps, à établir un état des lieux-diagnostic du contexte environnemental au regard des études qui ont été menées et des problématiques abordées à différents endroits du territoire. Il s'agissait de compiler et synthétiser l'ensemble des informations récoltées afin d'obtenir un « état initial » le plus précis possible qui permettra de définir les enjeux, les attentes et la vision des acteurs mobilisés. En mai 2019, pour atteindre cet objectif, un chargé de mission, a été recruté ;

**Considérant** que la méthodologie de travail comprend donc une phase d'état des lieux-diagnostic à laquelle il est proposé d'associer des visites de terrain sur deux sites préalablement identifiés : La Baie du Robert et une partie du linéaire côtier du Nord Caraïbe (Carbet, Saint-Pierre, Prêcheur) pour visualiser les enjeux. La visite en baie du Robert a eu lieu le 12 février 2020. Cependant, celle prévue sur la côte caraïbe a été reportée du fait du contexte sanitaire lié à la Covid-19 ;

**Considérant** que l'Office de l'Eau (ODE) peut financer jusqu'à hauteur de 50% ce type d'actions (visite de terrain) qui entrent en adéquation avec les lignes budgétaires prévues à cet effet. Une bonification de 10% est possible en raison de plusieurs masses d'eau, cours d'eau et côtières, présentant un risque de non atteinte des objectifs environnementaux. Un dossier a déjà été constitué et déposé en ce sens à l'ODE ;

**Considérant** que le travail d'état des lieux, a été finalisé en février 2021 et a fait l'objet d'une réunion de travail avec le Comité de suivi technique mis en place en mars 2021, pour valider les différents enjeux et problématiques identifiés sur le périmètre du contrat littoral. Par la suite, cet état des lieux présenté le 10 juin 2021 au Comité de l'Eau et de la Biodiversité (CEB), a obtenu un avis favorable pour un agrément provisoire contrat littoral. Cet agrément officialise la démarche de territoire et permet de débiter la phase de concertation qui sera marquée par la co-définition d'un programme d'actions à réaliser durant 5 années. A ce titre, la Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique se fera accompagner d'une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) pour l'élaboration du programme d'actions du Contrat Littoral Nord ;

**Considérant** le calendrier suivant :

- 1<sup>er</sup> trimestre 2021 : Finalisation état des lieux diagnostic / réunion de travail pour la validation de l'état des lieux ;
- Juin 2021 : Agrément provisoire du CEB ;
- Juillet – décembre 2021 : Rédaction /validation cahier des charges Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) Programme d'action Contrat Littoral Nord ;
- Janvier 2022 : Montages et dépôts des dossiers de demande de subvention ODE, CTM pour l'animation et l'AMO du contrat littoral ;
- 1<sup>er</sup> semestre 2022 : Visite de terrain côte Caraïbe ;
- 1<sup>er</sup> semestre 2022 : Lancement mission AMO ;

**Considérant** les dépenses réalisées pour l'année 2021 qui s'élèvent à 65 405,36 € et sont réparties comme suit :

- Animation / coordination du contrat : 1 réunion comité de suivi technique, 1 visite de terrains sur le littoral ;
- Fonctionnement de la cellule animation : salaires du personnel, frais de fonctionnement, matériel et équipements ;

L'ODE a attribué une subvention pour un montant de 26 370€, soit un taux de participation de 40% intégrant une bonification de +10% pour cette opération ;

**Considérant** le Plan de financement suivant :

**Dépenses**

Dépenses du personnel		61 455,36 €
Frais de fonctionnement		450,00 €
Frais d'animations et de coordination		3 500,00 €
<b>Total (HT)</b>		<b>65 405,36 €</b>

**Recettes**

ODE	40%	26 370,00 €
CAP Nord Martinique	60%	39 035,36 €
<b>Total (HT)</b>	<b>100%</b>	<b>65 405,36 €</b>

**Considérant** l'avis favorable de la Commission sectorielle Aménagement du territoire, Habitat, Infrastructure, Grand cycle de l'eau en date du 30 novembre 2021 sur les activités de coordination/animation du Contrat Littoral Nord et de fonctionnement du service dédié, proposées pour l'année 2021 ;

**Considérant** l'avis favorable de la Commission des finances en date du 13 décembre 2021 pour le plan de financement de l'opération intitulée « Animation 2021 du Contrat Littoral Nord correspondant aux activités liées à la mise en œuvre du Contrat ».

Après en avoir délibéré,

**A l'unanimité,**

**DECIDE**

**Article 1 :**

**D'approuver** le nouveau plan de financement pour l'opération intitulée « Animation 2021 du Contrat Littoral Nord correspondant aux activités liées à la mise en œuvre du Contrat » comme suit :

**Dépenses**

Dépenses du personnel		61 455,36 €
Frais de fonctionnement		450,00 €
Frais d'animations et de coordination		3 500,00 €
<b>Total (HT)</b>		<b>65 405,36 €</b>

**Recettes**

ODE	40%	26 370,00 €
CAP Nord Martinique	60%	39 035,36 €
<b>Total (HT)</b>	<b>100%</b>	<b>65 405,36 €</b>

**Article 2 :**

**D'autoriser** le Président à accomplir tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Article 3 :**

Monsieur le Préfet, Madame la Trésorière, Monsieur le Directeur Général des Services, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

**Vote**

Pour : 15

Contre : 00

Abstention : 00

Abstention déclarée : 00

Non votant : 00

---

Pour extrait certifié conforme

Fait à Marigot, le 08 mars 2022

Le Président

Bruno Nestor AZEROT

